

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

L'An deux mille dix, le 25 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2010.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELTY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C. ABONNENC, G. GIRARD, S. BROT, PH. MILLOT, A. SARRION, A.BERNE.

POUVOIR : C.ILLY à C.CAMPAGNE, S.GARGALLO à P.TRAPIER, S.TAULEIGNE à G.GIRARD.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire accueille Cédric ABONNENC nouvel élu de l'assemblée en remplacement de Madame MIALY, démissionnaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 est approuvé.

1) SOLIDARITE AVEC HAÏTI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours Populaire dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un contexte national difficile (montée du chômage, accroissement des déficits publics), le désengagement de l'Etat se poursuit, notamment avec une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dont la progression (+ 0.6 %) sera inférieure à l'inflation (+ 1.2 %) et la réforme de Taxe Professionnelle qui prive les communes et les EPCI de la ressource la plus dynamique.

Dans cet environnement contraint, 2010 verra la première année d'exercice pour la Communauté d'Agglomération Valence Sud Rhône-Alpes, avec des répercussions qui ne seront pas neutres pour le budget communal. Pour autant, les ratios de gestion font état d'une situation financière saine comparativement aux communes de même strate de population (voir annexe 1).

Pour Madame GIRARD, il faut s'en tenir au débat local sur le budget de la collectivité. Aujourd'hui, la CA existe et devrait générer des économies d'échelle sur la question des compétences transférées.

Enfin, le recours à l'emprunt et la hausse des dépenses de fonctionnement laisse présager des difficultés pour boucler les budgets des années à venir.

Jean-Michel BOCHATON intervient pour préciser que Portes-lès-Valence n'est pas un îlot et que le contexte national impacte nécessairement la vie des Portois : baisse de l'emploi, précarité, logement ; il faut donc accepter qu'une collectivité de gauche fasse plus pour prendre en charge cet impact social.

3) COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION D'UN DELEGUE (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, Monsieur Cédric ABONNENC est désigné pour remplacer Madame Fabienne MIALY dans les différentes commissions dont elle était membre.

4) TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – TAUX (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal décide de porter de 3 à 5 % le taux de la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

5) TARIF LOCATION DES SALLES POLYVALENTES AUX ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Le tarif est adopté à l'unanimité.

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Les subventions exceptionnelles sont adoptées à l'unanimité :

- OPS : 65 € (organisation du forum des associations),
- La Fabrique à Sourire : 300 € (carnaval 2010),
- Comité des Œuvres Sociales : 10 000 € (remboursement avances),
- FNACA : 920 € } pour l'organisation
- Club Ambroise Croizat : 920 € } de thés dansants

7) FOIRE DE MAI – TARIF (rapporteur : M. BORDE).

A l'unanimité, le tarif est fixé à 3.70 € / mètre linéaire.

8) MODIFICATION N° 5 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (rapporteur : R. RINALDI).

La modification, essentielle pour accueillir un projet de funérarium, est approuvée à l'unanimité. Monsieur RINALDI indique par ailleurs que le PLU devrait être arrêté courant avril avant mise à l'enquête publique.

9) FIN DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA DDE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL (rapporteur : R. RINALDI).

La convention prévoyant notamment la reprise de l'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} juin 2010 est approuvée à l'unanimité.

10) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec le CDG et mandate celui-ci pour le lancement du nouvel appel d'offres.

11) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 09/200 : Signature d'un marché à bons de commande avec la Ste DERICHEBOURG, pour la fourniture d'un contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 32 728.54 € TTC.

N° 09/201 : Encaissement d'un chèque de 8 807.16 € en règlement du sinistre du 9 octobre 2009, relatif aux dégradations et au vol de mobilier au centre aéré.

N° 09/202 : Signature avec la Société SERENYS de Romans d'un contrat d'abonnement pour l'entretien annuel complet des chaudières des logements communaux, pour un coût annuel de 2 530.93 € TTC.

N° 09/203 : signature d'un marché (12 lots) pour la construction du foyer de la Chaffine, pour un montant total de 534 814,10 €/HT.

N° 09/204 : Non préemption sur la propriété de l'Etat - Ministère de l'Agriculture, cadastrée AY 129, quartier Miaille.

N° 09/205 : Non préemption sur la propriété de Madame FIARD Yvette et de Monsieur RAYMOND Pierre, cadastrée AW 29, rue Paul Vaillant Couturier.

N° 09/206 : Non préemption sur la propriété de Madame FIARD Yvette et de Monsieur RAYMOND Pierre, cadastrée AW 29, rue Paul Vaillant Couturier.

N° 09/207 : Non préemption sur la propriété de Madame JOUVET Nadine et de Messieurs Jacques, Jean et Claude JOUVET, cadastrée AY 86, 2 rue d'Estienne d'Orves.

N° 09/208 : Non préemption sur la propriété de Madame FAYE Monique, Monsieur ROLLIER Jean-Luc, Madame PESTRE Michèle, Monsieur FAYE André, Monsieur GERAND Florian, cadastrée AN 46, AN 62, Impasse Emile Zola.

N° 09/210 : Emprunt de 1 500 000 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, pour financer les investissements inscrits au Budget Principal, d'une durée de 14 ans au taux de 3,84 € l'an.

N° 09/211 : Non préemption sur la propriété de Monsieur FONAIL Francis et de Madame ESSON Sandrine, cadastrée AT 305, AT 309, AT 310, AT 312, 12 rue Franz Schubert.

N° 09/212 : Non préemption sur la propriété de Monsieur ARGOD Jean Louis et de Madame DARCIIS Marie, cadastrée ZC 178, Les Sapins.

N° 09/213 : Emprunt de 770 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les investissements inscrits au budget de l'eau, d'une durée de 20 ans au taux de 4,14% l'an.

N° 09/214 : Emprunt de 230 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour financer les investissements inscrits au budget de l'assainissement d'une durée de 20 ans au taux de 4,14 % l'an..

N° 09/215 : Non préemption sur la propriété de Monsieur ASTIER Christian et de Madame NORMAND Carole, cadastrée AL 309, 30 rue Jean Jaurès.

N° 09/216 : Non préemption sur la propriété de Monsieur ASTIER Christian et de Madame NORMAND Carole, cadastrée AL 309, 30 rue Jean Jaurès.

N° 09/217 : signature d'un avenant au marché passé avec ACIPA, pour la fourniture de cartouches d'impression suite à l'acquisition de nouvelles imprimantes.

N° 10/01 : encaissement d'un chèque de 106.90 € de GROUPAMA en remboursement de la facture acquittée par la mairie, pour le remplacement du pare-brise d'un véhicule communal.

N° 10/02 : non préemption sur la propriété de l'Indivision CHAMPEL, cadastrée AM 182 (135 m²), avenue de la Résistance.

N° 10/03 : non préemption sur la propriété de l'Indivision CHAMPEL, cadastrée section AM 182 (391 m²), avenue de la Résistance.

N° 10/04 : non préemption sur la propriété de l'Indivision CHAMPEL, cadastrée section AM 182 (388 m²), avenue de la Résistance.

N° 10/05 : non préemption sur la propriété de l'Indivision CHAMPEL, cadastrée section AM 182 (213 m²), avenue de la Résistance.

N° 10/06 : non préemption sur la propriété des Consorts DEJOURS, cadastrée section AY 79 et AY 80, 16 rue d'Estienne d'Orves.